



FONDATION INTERPROFESSIONNELLE  
SANITAIRE DE PREVOYANCE

# Rapport **annuel** 2018

& Annexes  
actualisées

# Qui sommes-nous ?

## Missions, caractéristiques, moyens

Les meilleures pratiques, pour les meilleures solutions.

Au service de la prévoyance professionnelle de nos assurés, depuis plus de 30 ans.

La FISP (Fondation Interprofessionnelle Sanitaire de Prévoyance / [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)) est une institution de prévoyance professionnelle créée et dirigée par ses assurés et adhérents, afin de leur offrir les solutions « 2<sup>ème</sup> pilier » les plus efficaces et les mieux adaptées à leurs besoins :

- Etablissements hospitaliers ou entreprises économiquement liées au monde de la santé, ses adhérents ont choisi une solution propriétaire, entièrement dédiée à satisfaire les besoins spécifiques de leurs collaborateurs, assurés à la FISP.
- Avec plus de 10'000 assurés et près de 1,6 milliard de placements, la FISP bénéficie d'une assise financière saine et d'une organisation efficace, dont témoignent les indicateurs analysés régulièrement par experts et autorité de surveillance.
  - Son organisation, sans actionnaires à rémunérer, témoigne d'une démarche pragmatique et professionnelle : la FISP s'appuie sur une structure opérationnelle évolutive, bénéficiant d'une veille concurrentielle permanente, comprenant un employé (Direction) et des mandats externes spécialisés dans divers domaines: Gestion administrative et comptable, Organe de révision, Expert en prévoyance, Placements financiers, Gestion du parc Immobilier direct.
- Les 8 membres du Conseil de Fondation, élus par les employeurs et les collaborateurs assurés, et les commissions qui en découlent, se donnent les moyens de définir et d'atteindre des objectifs de prévoyance de haute qualité.
  - Cette stratégie en faveur d'une « Prévoyance Responsable » et les missions définies par la Fondation se déclinent naturellement dans les actions menées par la direction et les commissions ad hoc.
  - Fondée sur une gestion des risques professionnelle et un respect des principes de bonne gouvernance, cette volonté se concrétise depuis plus de 30 ans en résultats en faveur des assurés et des adhérents.



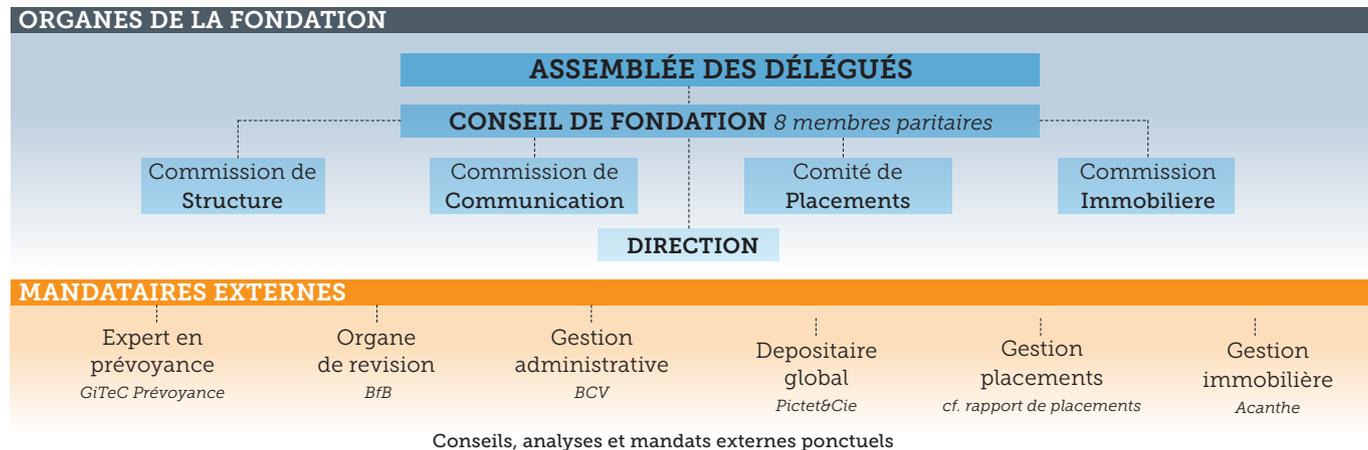
**Gestion  
des risques  
professionnelle,  
bonne gouvernance :  
depuis plus de 30 ans,  
des résultats  
en faveur  
des assurés.**

# Structure organisationnelle

## Ressources internes et Partenaires mandataires



Les moyens de répondre aux besoins de nos adhérents et de nos assurés.  
Avec une priorité absolue : conjuguer équité et efficacité.



- Une structure économe et performante, faisant appel aux meilleures pratiques en matière de technique de gestion de risques et de gouvernance.
- Une conduite mettant en avant les vertus du pragmatisme et la priorité donnée aux parties prenantes essentielles, nos assurés et adhérents.
- Un modèle mutualiste sans actionnaires et paritaire employés-employeurs :
  - doté de compétences professionnelles propriétaires, intégrées notamment via un organe exécutif interne de Direction,
  - orienté et contrôlé par un Conseil de Fondation formé et éclairé sur les enjeux majeurs de la mission de prévoyance de la Fondation.

La FISP, comme acteur d'un 2<sup>ème</sup> pilier de référence, s'engage dans sa mission en respectant un partenariat social responsable et impliqué : avec un modèle dont elle fait évoluer en permanence les capacités, elle met tout en œuvre pour renforcer les bases d'une prévoyance de qualité pour les assurés et adhérents.

### Conseil de fondation

#### Président

M. Yves VINCKE  
Délégué «assurés»  
Physiothérapeute EHNV

#### Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES  
Délégué «employeurs»  
Directeur général - EHC

#### Membres

Délégués «employeurs»  
M. François HAENNI - Directeur général LBG SA  
M. Emmanuel MASSON - Directeur RH Hôpital Riviera-Chablais  
M. Christophe VACHEY - Directeur général adjoint - GHOL

Délégués «assurés»  
M. Olivier OGUEY - Infirmier-anesthésiste HRC  
Mme Carine COLLOMB - Assistante DRH - HIB  
Mme Fabienne SAVOY - Cheffe de projet - EHC

#### Direction

M. Jean-Paul GUYON

#### Mandataires

La Fondation fait appel à des partenaires professionnels, sélectionnés parmi les références de leur champ de compétences, dont le mandat est réévalué régulièrement.

# Les réponses FISP aux enjeux de la prévoyance

## Des chiffres-clés et des valeurs.

A une période charnière pour les systèmes de prévoyance, la FISP fait partie des acteurs dotés des moyens pour en relever les défis majeurs, et mener à bien sa mission sur le long terme.

**NOUVEAUTÉ 2019**

« Pour une protection optimale :  
rente d'invalidité supérieure à

**45%**  
du salaire assuré »

Le 2<sup>ème</sup> pilier, par la diversité et la complexité de ses problématiques, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers. Les manières de répondre à ces enjeux ne sont ni uniques ni équivalentes :

- Les solutions offertes par la FISP pour répondre aux enjeux de la prévoyance concilient les bienfaits des meilleures ressources techniques et des valeurs humanistes.

- Son action ne se résume pas à un agrégat de chiffres, même satisfaisants : elle concrétise aussi les principes de fiabilité, de transparence et de loyauté qui fondent les partenariats authentiques, conformes à la relation de la Fondation avec ses adhérents et ses assurés.

- Dans un contexte financier parfois anxiogène, face à un défi démographique inédit (la nécessité de gérer la suite d'un baby-boom historique), raison et responsabilité offrent, comme dans le monde de la santé, les seules solutions viables.

- Sa branche d'activité détermine un socle d'attentes, communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des

### NOS VALEURS

Situation financière	Solidité du bilan et sécurité financière Taux de couverture supérieur à 101% au 31.12.2018 <i>(après renforcement des réserves)</i>
Tarif attractif et prudentiel	Cotisations risques & frais de 2,5% Bases techniques LPP 2015, 2.25 %
Performance à long terme	Taux moyen distribué sur 25 ans: 3,3 % Pas de splitting des taux entre parties minimum LPP et surobligatoire
Portefeuille immobilier	Rendement net d'environ 4,5 %
Prestations élevées	Taux de conversion des rentes de vieillesse visé à 6,90%, dont 6,37% garanti et une 13 <sup>ème</sup> rente de 0,53% versable selon situation financière. Rente d'invalidité «RI» garantie : supérieure à 45% du salaire assuré dès 2019. La RI moyenne pour l'ensemble des assurés est de près de 50% du salaire assuré.

**En 2018, la gestion des risques et les réserves constituées ont permis d'octroyer des prestations supérieures aux normes légales et de maintenir un degré de couverture supérieur à 101%.**

risques, prennent une dimension particulière : l'offre de prestations et services reflète clairement les atouts spécifiques de la FISP dans ce secteur d'activité historique, dans le respect de fondamentaux techniques de référence.

**PERFORMANCE DEPUIS 10 ANS**

un 3<sup>ème</sup> cotisant au rendez-vous, avec un rendement de l'ordre de **4%**

# Attractivité et compétitivité : au-delà des indicateurs

Agir pour répondre à l'ensemble des enjeux du 2<sup>ème</sup> pilier

Structure Gouvernance Conformité	Efficacité budgétaire, frais	Prestation et services offerts	Equilibre technique Long terme LT	Gestion financière Tactique et indicateurs CT
<p>Organisation Formation, Système de Contrôle Interne.</p> <p>Base réglementaire et traçabilité.</p> <p>Loyauté et benchmarking.</p>	<p>Coût administratif.</p> <p>Coût gestion financière.</p> <p>Coût risques, décès, invalidité.</p>	<p>Rapport coût- performances- qualité des prestations et services.</p> <p>Taux de conversion Rémunération épargne sur 20 ans.</p>	<p>Rapport financement et prestations.</p> <p>Fondamentaux techniques (démogra- phique et cash flows).</p> <p>Equilibre Actif/ Passif stratégique.</p> <p>Taux technique.</p>	<p>Rendement annuel</p> <p>Degré Couverture. Fondamentaux techniques</p> <p>Rémunération épargne annuelle.</p>

## EN UN CLIN D'ŒIL

### UNE STRATÉGIE ET DES MOYENS AU SERVICE D'UN 2<sup>ÈME</sup> PILIER DE QUALITÉ

- Les actions menées par la FISP visent à répondre aux objectifs d'une mission et d'une ambition claire : continuer à offrir des solutions de prévoyance de référence.
- Face aux défis des rendements, à l'allongement de la durée de vie, aux évolutions des lois et des normes, la FISP, comme toutes les grandes caisses de pensions, doit adapter son règlement, sans trahir ses engagements.
- En prenant soin des prestations des assurés et en préservant les efforts des cotisants employés et employeurs, le Conseil de Fondation continue à prendre les mesures permettant de renforcer la capacité de la FISP à gérer les enjeux d'un contexte économique et démographique complexe.

### L'ENSEMBLE DE CES MESURES PERMET DE GARANTIR

- les objectifs de prévoyance «protection des proches et du pouvoir d'achat»,
- le rapport coût/prestations pour les cotisants employés et employeurs,
- la qualité du 2<sup>ème</sup> pilier pour tous les assurés.

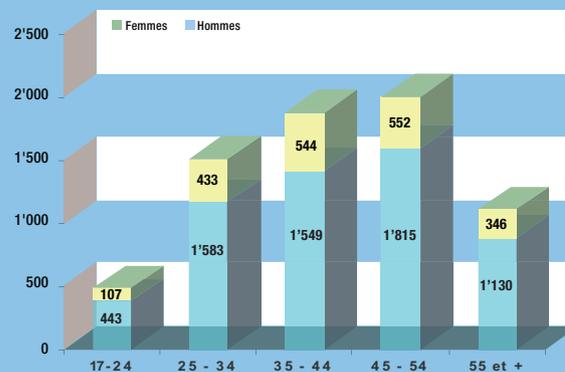
### Évaluations (Chiffres non audités)

Degré de couverture **101,1 %**

Assurés actifs **8'502**

Bénéficiaires de rentes **2'145**

### Répartition par âge - Actifs au 31.12.2018



**DES SOLUTIONS POUR GÉRER UN ENVIRONNEMENT COMPLEXE, TOUT EN PRENANT SOIN DES PRESTATIONS DES ASSURÉS ET EN PRÉSERVANT LES EFFORTS DES COTISANTS.** CF. Pages suivantes

# Enjeux généraux 2018-19

## Stratégie, gouvernance et efficacité économique

Face aux défis, pas de résignation :  
pesée d'enjeux, réflexions... actions !



- Du constat de complexité découle la nécessité de s'adapter aux réalités d'un monde en mutation profonde, mais ne signifie pas forcément la baisse de prestations du 2<sup>ème</sup> pilier.
  - Normes restrictives, environnement anxigène entretenu par des visions court-termistes : de nouvelles contraintes de marché réduisent les latitudes exploitables par les acteurs 2<sup>ème</sup> pilier.
- Pour autant, il n'y a pas de fatalité : un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité, répondant aux besoins des assurés et aux objectifs constitutionnels a un destin, pour peu que le modèle de prévoyance soit adapté et que les acteurs en charge se donnent les moyens de le forger.
- Seules la conscience des enjeux réels et la volonté de les gérer en faveur des assurés permettent d'apporter des réponses dans la durée : pour des prestations optimales, la mise en œuvre des meilleures pratiques permet d'exploiter tous les budgets raisonnablement disponibles en matière de risque, de fonctionnement et de conformité.
- Un contexte économique «non conventionnel» légitime les travaux de gestion de risques : double nécessité de faire face à des défis démographiques (la fin inédite d'un baby boom massif) et financiers (contexte de répression financière).
- Ces défis et opportunités légitiment les efforts dans tous les domaines (finances, coûts, prestations, conformité) pour valoriser les forces du modèle, afin de créer et distribuer performance et prestations durablement attractives.
- Cette mission détermine un enjeu central pour le 2<sup>ème</sup> pilier : un organe suprême éclairé et en capacité de promouvoir et concrétiser les bienfaits d'un modèle de référence « par design ».
- L'ensemble de ces thèmes est intégré dans la pesée d'enjeux, base de la démarche systémique de la FISP pour définir les orientations de sa stratégie et de sa conduite.

**LES ACTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ET EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ASSURÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE 3 AXES :**

**AMÉLIORER LES PRESTATIONS POUR LES ASSURÉS, ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE PRÉVOYANCE :**

- Améliorations régulières du Règlement de prévoyance.
- Protection des proches et du pouvoir d'achat : taux d'intérêt versé supérieur à l'inflation et aux minima légaux, amélioration des couvertures décès/invalidité.

**FAIRE FRUCTIFIER LES COTISATIONS, PRÉSERVER LES EFFORTS DES COTISANTS EMPLOYÉS/EMPLOYEURS :**

- Résultats des placements et gestion des défis du contexte financier.
- Gains des actions de benchmarking et de maîtrise des coûts (appel d'offres).

**ADAPTER LA SOLUTION 2<sup>ÈME</sup> PILIER, POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS SANS SE RÉSIGNER SUR LES OBJECTIFS :**

- Nouveau modèle de rente dès 2018 (FISP Info n°13 et 14).
- Maintien des capacités du Conseil de Fondation à assumer sa mission de manière responsable : formation, évolution.

# Des enjeux majeurs pour des objectifs majeurs: Protéger les proches et le pouvoir d'achat des assurés

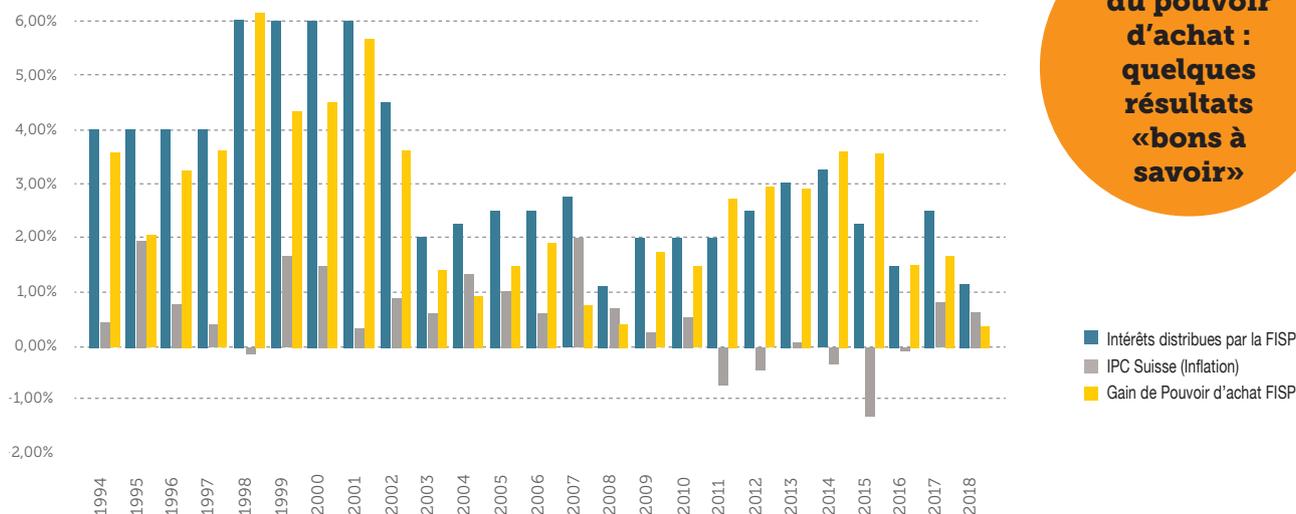
Les problématiques financières, comme les enjeux d'évolution de nos systèmes de prévoyance, vont continuer à définir les thématiques à traiter et les réponses à implémenter.

La FISP continue à agir pour concrétiser une stratégie raisonnable mais ambitieuse, traduite en améliorations de prestations et en terme de protection financière pour les proches et le pouvoir d'achat de ses assurés.



**DEPUIS 25 ANS (1994-2018) : PERFORMANCES FISP DE QUALITÉ, MOYENNE ÉLEVÉE EN ABSOLU ET EN COMPARAISON LPP**

Une bonne «habitude», à conserver et dont on doit être conscient.



**Protection du pouvoir d'achat : quelques résultats «bons à savoir»**

- **LA FISP RÉMUNÈRE LES AVOIRS CONFIÉS DE PRÈS DE 3,30% PAR AN DEPUIS 25 ANS**  
La FISP rémunère les avoirs confiés de 18% (+0,5% par an) mieux que les exigences légales (taux min. LPP)
- **LA FISP AMÉLIORE LE POUVOIR D'ACHAT DES ASSURÉS CHAQUE ANNÉE DEPUIS 25 ANS**  
La FISP rémunère les avoirs confiés au-delà de l'inflation (IPC), avec un surplus de près de 2,6% par an

# Exercice 2018

## Résultats généraux et résultats financiers.

« Tout mettre en œuvre, pour continuer à offrir des prestations de référence...

Tempête financière comme en 2018 ou vents favorables comme en 2017 ?

Une constante : Garder le cap et préparer l'avenir. »

### 2017-2018 - Une synthèse :

- 2017 : une année excellente pour les institutions de prévoyance professionnelle, et en particulier pour la FISP.
- 2018 : un exercice exceptionnellement défavorable pour le 2<sup>ème</sup> pilier dans son ensemble.
- Au global, la FISP se montre capable de répondre à des défis fluctuant au gré des conditions des marchés financiers : exploitant au mieux les conditions porteuses comme en 2017, elle sait faire le dos rond dans les années difficiles.
- En 2018, les réserves constituées ont ainsi permis d'amortir les baisses des bourses et de continuer à offrir des prestations supérieures aux normes légales minimum (cf. communication aux assurés pages 10/11).
- La FISP continue ainsi à agir pour améliorer les prestations des assurés et préparer l'avenir.

La FISP agit pour concrétiser une mission de Prévoyance entièrement dédiée à ses assurés.

Pour rester un partenaire 2<sup>ème</sup> pilier de référence, elle se dote de moyens pour une

conduite attentive à la bonne gestion des enjeux de gouvernance et de finance.

Elle continue à implémenter des réponses proportionnées, en matière de gestion de risques et d'opportunités, comme sur tous les champs où ses organes doivent être en mesure d'exercer pleinement et de manière responsable le mandat qui leur est confié.

Ces mesures lui permettent d'envisager, consciente des défis et en maîtrise de ses choix, les évolutions du système suisse de prévoyance.

> Le modèle de

la FISP, à 360° - Une revue réalisée comme un exercice de gouvernance :

Ces travaux ont été menés par des experts pour répondre aux obligations de diligence et de moyens du Conseil de Fondation, lui permettre d'être éclairé sur le modèle FISP sous toutes les coutures, et en particulier en maîtriser les enjeux financiers Actif-Passif qu'il vise à gérer.

La revue a correspondu à un exercice couvrant tous les champs dont les résultats se sont avérés cohérents entre eux et ont permis d'assurer un bon éclairage des enjeux ALM et finance pour le Conseil de Fondation.

Les travaux ont permis de valider le bienfondé du modèle, sur les champs qui en déterminent la capacité à





**• Maintenir un degré de couverture supérieur à 100% à fin 2018, tout en ayant doté les réserves nécessaires**

exploiter de manière optimale les budgets à disposition en matière de risques, coûts et conformité : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation (détails cf. rapport annuel complet publié dans l'été).

**Situation à fin 2018 - Résultats financiers, rémunération épargne, adaptations techniques, amélioration des prestations: compétitivité de votre partenaire 2<sup>ème</sup> pilier** (détails en page 10).

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière, renforcée par un contexte géopolitique complexe, a pris de nouvelles formes en 2018.

Après une année 2017 exceptionnelle, les marchés financiers ont connu en 2018 de très importants épisodes baissiers.

Face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace et viable sur le long terme.

- Les années positives comme celles plus difficiles justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2<sup>ème</sup> pilier et de renforcer le modèle utilisé.
- Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de bench-

marking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

- Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2<sup>ème</sup> pilier, structurés par l'évolution des

défis actuels et des mégatendances.

- **L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les**

**marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2<sup>ème</sup> pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs.**

**Continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soin».**

# Message du Conseil de Fondation aux assurés de la FISP.

**RÉSULTATS DE VOTRE FONDATION EN 2018 ET MESURES POUR RENFORCER VOTRE PRÉVOYANCE.** L'exercice 2018, malgré une évolution très défavorable des marchés financiers pour le 2<sup>ème</sup> pilier, permet à nouveau à votre Fondation de vous faire bénéficier de prestations qui sont les fruits d'une gestion des risques alliant rendement et sécurité, objectifs à court terme et à long terme, redistribution de performance aux assurés et mise en réserves.

Face à la succession d'évolutions négatives des marchés pendant l'année 2018, les capitaux gérés ont été préservés des plus grandes turbulences et les réserves constituées ont permis d'amortir les impacts majeurs, avec un résultat qui a au final permis au Conseil de Fondation de prendre les mesures suivantes, pour une gestion durablement en faveur des assurés :

**a)** Pour 2018, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est de 1%.

Ce taux s'applique à l'ensemble de vos avoirs et cotisations, alors que le taux minimum légal fixé par le Conseil Fédéral est de 1% en 2018, mais uniquement sur la part obligatoire minimum LPP.

**b)** Des réserves sont constituées pour tenir compte de l'allongement prévisible de l'espérance de vie et garantir les retraites futures en continuant à appliquer

un taux de conversion favorable aux assurés (cf. point suivant).

**c)** Le taux de conversion du capital en rente correspond au modèle applicable dès 2018, conformément au règlement 2018 (rente garantie + 13<sup>ème</sup> rente).

La 13<sup>ème</sup> rente a été versée en décembre 2018 et le sera également en décembre 2019.

Des informations sur cette évolution, qui permet à la Fondation d'adapter son modèle aux impératifs techniques tout en restant parmi les références du marché 2<sup>ème</sup> pilier, ont été détaillées dans les communications FISP Info n°13 et 14, et lors de la conférence des assurés 2017.

**d)** Pour 2019, le taux de rémunération des comptes épargne des assurés est fixé provisoirement à 1%, suivant la logique des recommandations du Conseil Fédéral pour 2019.

Comme pour 2018, la FISP examinera en fin d'année quel intérêt peut être attribué aux assurés, en fonction des résultats 2019.

Par ces décisions, la Fondation témoigne de sa volonté de privilégier en permanence les prestations des assurés.

Elle prend les mesures nécessaires à la suite de sa mission en leur faveur.

Elle applique des principes de bonne gouvernance, nécessaires à l'atteinte d'objectifs de prévoyance de qualité sur le long terme.

La FISP, tout en continuant à vous faire bénéficier de prestations de qualité et en se dotant des réserves nécessaires, maintient un taux de couverture supérieur à 100%, de manière compatible avec les objectifs de prévoyance sur le long terme.

Vous retrouverez sur le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) ces informations, ainsi que le nouveau règlement de prévoyance en vigueur dès le 01.01.2019.



**RÈGLEMENTS  
2017 - 2019**

- **améliorations sans cotisations supplémentaires**
- **adaptations pour des prestations durablement attractives**

## **Le nouveau règlement vous fait bénéficiaire de prestations encore plus attractives, dont :**

- **16a.2 - Rente d'invalidité - Augmentation du plancher assuré, qui passe à 45% du salaire assuré au lieu de 40% actuellement:** cette augmentation améliore également les prestations de survivants minimales puisque la rente d'invalidité en est la base de calcul.

Pour rappel, la rente maximale est fixée à 60% (comme dans la majorité des caisses).

- **Art. 35 - Paiement sous forme de capital de la rente de retraite ou de conjoint :**

- **Le délai de 3 mois pour choisir entre capital et rente est supprimé :** désormais, l'assuré doit indiquer à la Fondation, avant le versement de la 1<sup>ère</sup> rente de retraite, le pourcentage ou le montant du capital épargne accumulé devant être versé sous forme de capital.

- **Versement en capital pour assurés invalides :** l'assuré invalide qui dé-

montre que le versement d'une partie des prestations de retraite sous forme de capital pourrait servir à aménager son environnement en fonction de son invalidité peut en faire la demande au Conseil de Fondation qui statuera.

Ces améliorations sont offertes sans modification du financement, ni augmentation de vos cotisations.

La FISP, son Conseil de Fondation, sa direction ainsi que ses mandataires, vont continuer à travailler selon ces principes, de manière à améliorer encore l'attractivité de votre Fondation : les actions 2019 viseront à consolider ces acquis et faire face aux enjeux futurs de la prévoyance.

Après deux éditions réussies en 2015 et 2017, nous nous réjouissons déjà de vous retrouver nombreux à l'occasion de la **prochaine Conférence des assurés de la FISP qui se tiendra le 7 novembre 2019** (plus d'informations en temps utile).

# Après une année et une performance remarquables en 2017, 2018 est moins favorable.

**Mais la gestion financière du portefeuille limite les impacts très importants d'évènements économiques et géopolitiques massifs, via une exploitation des actifs financiers conforme à une gouvernance d'investissement régulièrement revalidée.**

Qu'ils structurent la dynamique des conditions économiques et financières, ou reflètent des problématiques de gouvernance et durabilité, les aléas 2018 confirment la légitimité des travaux menés pour répondre aux enjeux d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace :

- Au cours d'une année particulièrement riche en faits adverses, les organes de conduite ont continué à agir pour le bénéfice des assurés sur le long terme, en implémentant gouvernance d'investissement et gestion des risques attentives aux enjeux de responsabilité sur lesquels ils sont conscientisés de longue date.
- En matière de gestion financière, ils ont agi pour mitiger les impacts du contexte géopolitique sur les marchés, sans prêter les objectifs à long terme d'exploitation des classes d'actifs, selon la pesée d'enjeux ALM réactualisée.
- Les résultats 2018 témoignent du fait que certains produits ont logique-

ment souffert lors des baisses brutales de marchés actions, sans que les obligations ne puissent efficacement jouer le rôle de diversification du fait de la politique des taux des banques centrales (bas, voire négatifs).

- Le portefeuille d'actifs est composé de divers placements : certains assurent liquidité et manoeuvrabilité (placements cotés, classes traditionnelles), d'autres visent à exploiter le rendement attendu des primes d'illiquidité et convexité, et de la volatilité sur la durée (immobiliers, structurés, convertibles, programmes alternatifs et placements privés).
- Il permet à la FISP d'aborder 2019 en restant concentré sur la gestion des risques d'un marché baissier, tout en s'efforçant de tirer parti des remontées conjoncturelles: outre le déploiement de programmes bénéficiant d'une capacité à investir à long terme, dont les effets sont attendus dès 2020, le portefeuille

est géré conformément à des objectifs tactiques dédiés à l'exploitation vigilante des risques et opportunités.



## Résultats 2017-18 logiques, stratégie adaptée aux objectifs de prestations et aux impératifs techniques

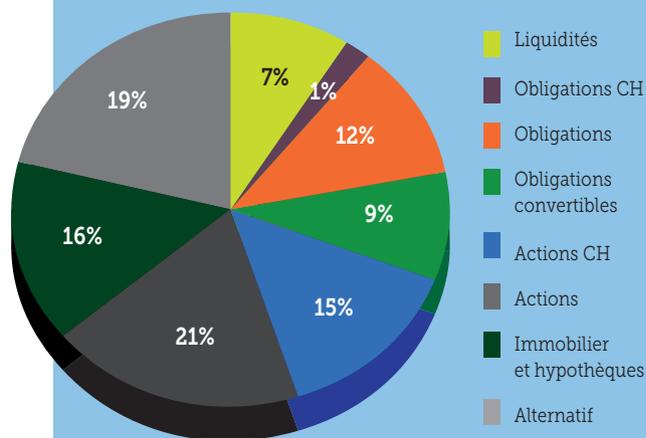
La FISP s'adapte pour exploiter toutes les sources raisonnables de rendement : chaque année, elle agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées, via une gestion active des risques et des opportunités.

**La FISP exploite les opportunités d'une gestion financière qui s'adapte aux défis de taux d'intérêts très faibles**

- Stratégie et plan d'actions adaptés à une nouvelle donne : dans un contexte où les solutions faciles n'existent pas, la FISP cultive la liberté d'action d'une Fondation autonome, grâce à une gestion financière adaptée aux défis d'un contexte de taux d'intérêt encore bas et de marchés instables.
- Le contexte actuel confirme l'esquisse d'un écosystème aride en rendement et piégeux : seule certitude, le maintien de conditions très volatiles sur les marchés, qui nécessitent de poursuivre les travaux pour adapter notre gestion à des défis renouvelés. Autant de problématiques qui légitiment la stratégie FISP menée avec constance en matière de gestion des risques et des coûts.

### GESTION FINANCIÈRE 2018

- En 2018, la Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, dans un exercice où quasiment toutes les classes d'actifs présentent des résultats négatifs.
- Les principes appliqués ont permis une asymétrie positive dans un environnement changeant: rendement (-6%) conforme au modèle, après une performance 2017 supérieure à +10%.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.
- Plus de détails dans le prochain rapport annuel et les communications «finance».



# Des perspectives logiques, après des millésimes 2017 et 2018 riches d'enseignements



**Pour  
garder  
le cap, savoir  
orienter  
les voiles...**

Après avoir traité des enjeux ALM et finance sur 2016-17 afin de revalider sa gouvernance d'investissement, le Conseil de Fondation s'intéresse en 2018-19 aux opportunités et défis inhérents à l'ambition d'une Fondation engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

Afin d'exploiter les potentiels d'amélioration du modèle appliqué, il passera aussi en revue des enjeux stratégiques inhérents au marché du 2<sup>ème</sup> pilier: qualité et forme des prestations offertes, positionnement de la Fondation, capacité à gérer la relève et à former les organes de conduite, évaluation des partenariats.

En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit ainsi pour continuer à offrir aux assurés et adhérents une solution 2<sup>ème</sup> pilier de référence.

L'ensemble de ces actions est mis

au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire 2<sup>ème</sup> pilier FISP : continuer à assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, «Prendre Soins» des parties prenantes essentielles.

**Le plan d'actions 2019  
concrétise à nouveau cette  
ambition de servir les assurés  
et les adhérents :**

Appliquant une stratégie reflet de son ambition de partenaire 2<sup>ème</sup> pilier de référence de ses assurés, la Fondation poursuit ses travaux afin de mieux exploiter les budgets de risques, fonctionnement et conformité.

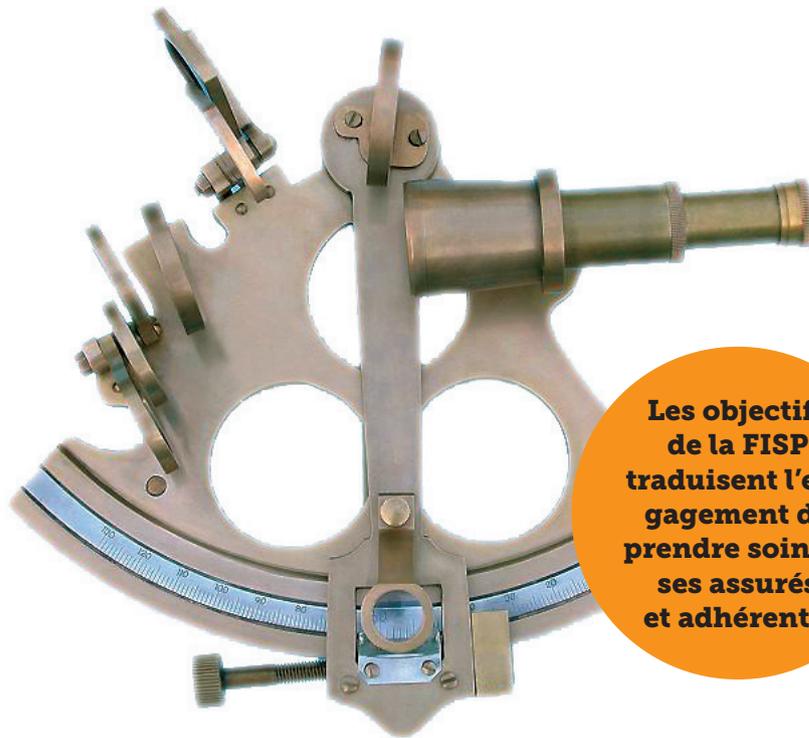
Ces travaux sont d'une part illustrés par l'attention portée à la promotion de marqueurs identitaires témoignant d'un positionnement fort et

clair en faveur d'une prévoyance, durablement responsable, à tous égards et à l'égard de tous :

- Formalisation et éclairage sur les indicateurs et valeurs de références FISP : prestations de qualité, équité de traitement, durabilité.
- Formalisation et traduction de la démarche FISP pragmatique sur les enjeux «ISR et ESG» (investissements socialement responsables et vigilants sur les thèmes environnementaux, sociétaux et de gouvernance).

Ils s'articulent aussi autour des analyses et des opérations de benchmarking sur les domaines où la Fondation peut identifier et disposer de leviers sous maîtrise, en particulier sur les sujets liés aux coûts de fonctionnement (gestion administrative et financière).

Ils s'attachent également à améliorer



**Les objectifs de la FISP traduisent l'engagement de prendre soin de ses assurés et adhérents.**

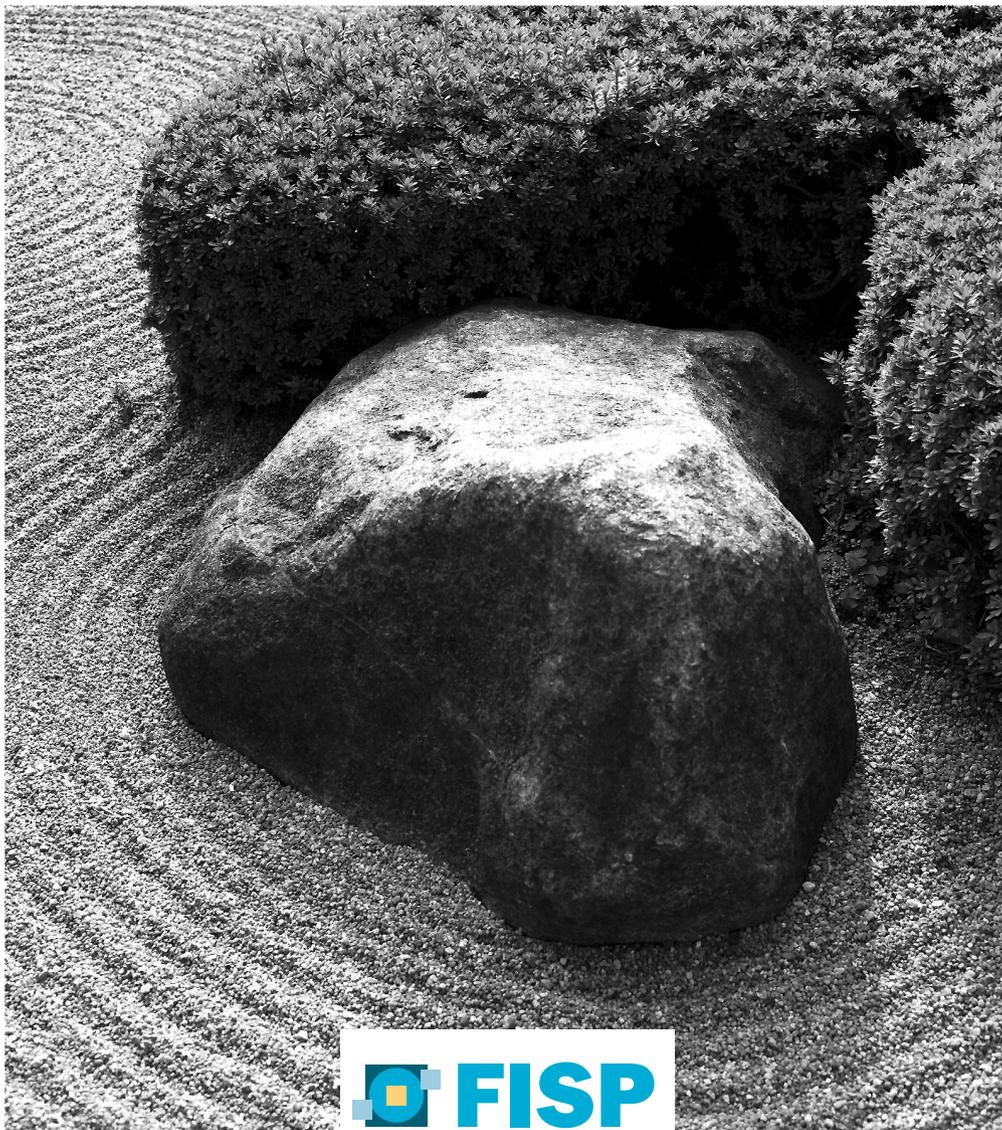
les réponses organisationnelles de La Fondation, qu'elles concernent sa capacité interne à s'adapter aux défis de l'activité ou qu'elles touchent aux enjeux liés à l'efficacité des prestations et

de ses relations avec ses partenaires. S'inscrivant comme la suite logique des travaux sur le modèle FISP menés en 2017 et 2018, ils se déclinent dans le domaine de la gestion des risques financiers, de la création de valeur «3<sup>ème</sup> cotisant» et de la redistribution de performance aux bénéficiaires des assurés.

L'ensemble de ces travaux sont assortis d'actions de communication spécifiques à l'intention des assurés et établissements adhérents, parmi lesquelles la tenue d'une conférence destinée aux assurés le 07.11.2019, et des rencontres auprès des adhérents pour présenter les prestations et services qui seront mis à leur disposition d'ici à l'exercice 2020.

**Dans le contexte économique et financier de 2019, cette démarche est une condition impérative à la satisfaction d'objectifs de prévoyance FISP répondant à l'engagement de prendre soin de ses parties prenantes essentielles.**

- **Bénéficiaires Assurés et Adhérents (prestations et services, l'art et la manière),**
- **Responsabilités fiduciaires et financières (3<sup>ème</sup> cotisant, redistribué durablement),**
- **Responsabilités sociétales et légales (image, conformité, respecter et faire adhérer),**
- **Réponses organisationnelles (gouvernance de conduite, continuité et relève).**



**CONTACT ASSURÉS : Gestion administrative et comptable - BCV 021/212 26 38 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch)**

**ETABLISSEMENTS ADHÉRENTS :** ARC - ASDB - CADES - CRST CSSC - CSUNVB - Ass. centre secours urgences Nord VD et Broye - EHC - FHV - FHV Informatique - Rive-Neuve - GHOL - Hôpital de Lavaux - Hôpital Riviera-Chablais - HIB - Hôpital du Pays-d'Enhaut - Institution des Diaconesses de St-Loup - ISS Hospital Service SA - Les Blanchisseries Générales LBG SA - Pharmacie Centrale des Hôpitaux du Nord Vaudois - EHNV, Site de St-Loup - Résidence Grande Fontaine - SADIES - Clinique Miremont SA - Homes médicalisés du district de la Broye - PHEL - Réseau sante Haut Leman - Réseau Nord Broye - ECCS

**IMPRESSUM :** Rapport de gestion 2018 - [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch) - Rédaction : Direction et Commission Communication - Graphisme: Rossich - Impression: CDS Imprimerie, Villeneuve

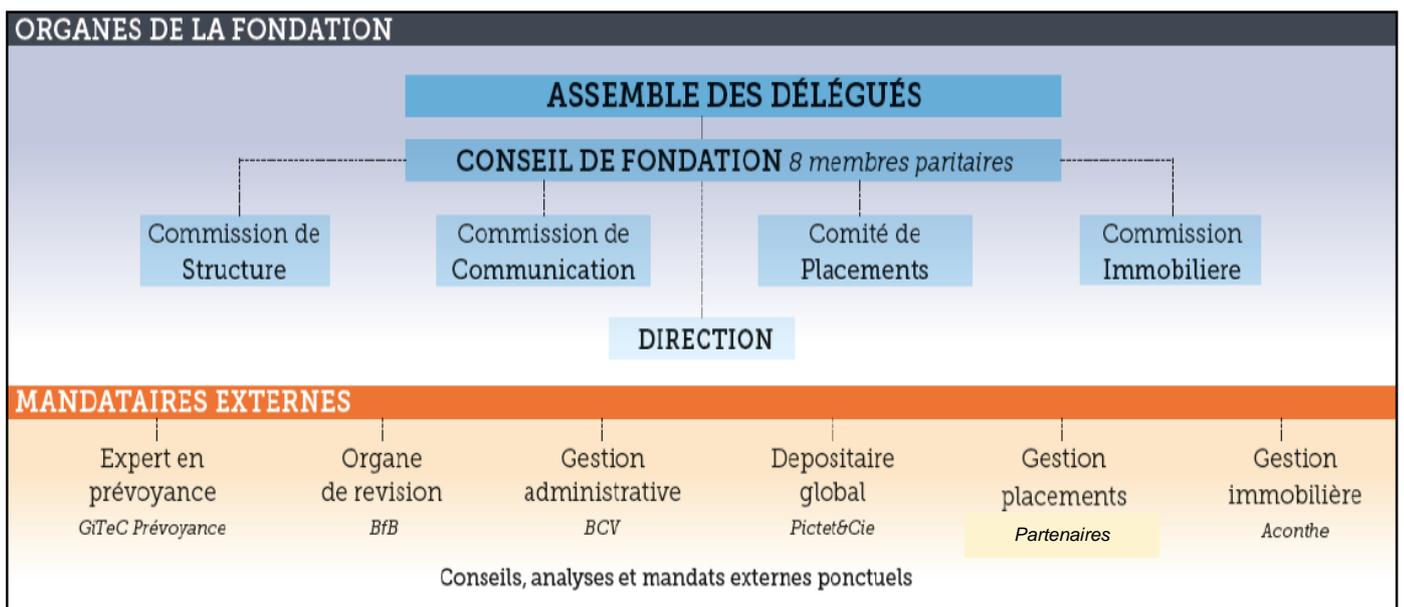
Les informations publiées dans ce Rapport ont été arrêtées au mois d'avril 2019

## FISP - Documents annexés au Rapport annuel 2018

Suite à approbation des comptes par le Conseil de fondation du 13 juin 2019, informations relatives à l'exercice 2018 :

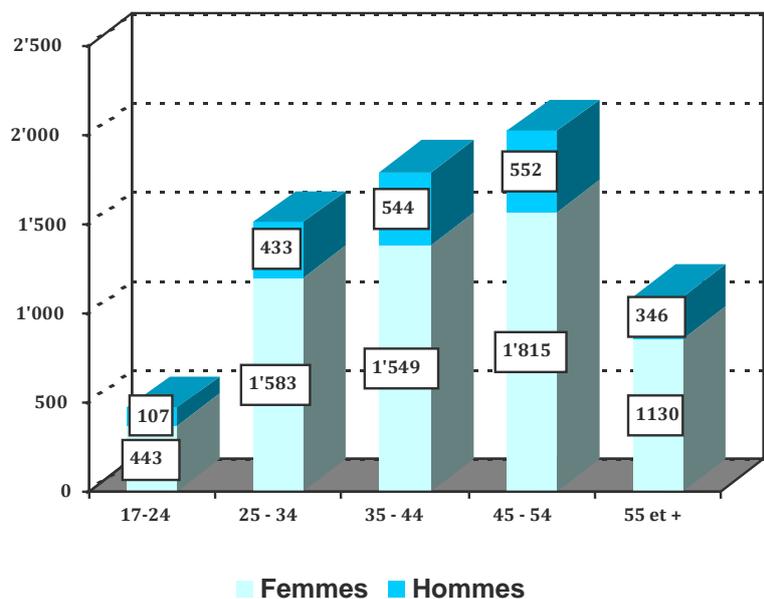
- **Rapport sur les placements.**
- **Rapport de gestion.**

### La FISP en un coup d'œil – 31.12.2018.



Répartition par âge - Actifs au 31.12.2018

Degré de couverture	101,1%
Assurés actifs	8'502
Bénéficiaires de rentes	2'145
Fortune	CHF 1,5 Miards



# Rapport sur les placements

## 1. But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers.

En 2018, le comité se composait de : François Jacot-Descombes, Yves Vincke,  
Carine Collomb, François Haenni.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie notamment sur les conseils des établissements suivants :

2 partenaires assurant également le passage des opérations de bourse :

- Banque Cantonale Vaudoise (Philippe Maeder, Gilles Guyaz).
- Paris Bertrand (Emmanuel Ferry, Jérôme Chagneau, Alexandre Poisson).

1 partenaire exclusivement chargé du conseil et suivi des investissements :

- Key Investment Services (André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risques) à :

- Edmond de Rothschild Asset Management (mandats de currency overlay US\$, Yen, £, Euro).
- Fundo SA (mandat de risk equity overlay).

## 2. Principaux résultats et Activités

> **Chaque année, la FISP agit pour implémenter une approche raisonnable et des réponses proportionnées**, notamment en matière financière, via une **gestion active des risques et des opportunités**.

> **Après une année et une performance remarquables en 2017, 2018 est moins réjouissante.**

Mais la gestion financière et le positionnement du portefeuille **limitent les impacts importants d'évènements économiques et géopolitiques massifs**, via une exploitation des actifs financiers conforme à une **gouvernance d'investissement régulièrement revalidée**.

Structurant la dynamique des conditions **économiques** ou reflétant des problématiques de **gouvernance**, les aléas 2018 confirment la légitimité des travaux menés pour répondre aux **enjeux d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace** :

- Au cours d'une **année particulièrement riche en faits adverses**, la FISP a **continué à agir** pour le bénéfice des assurés sur le long terme, en implémentant **gouvernance d'investissement** et gestion des risques attentives aux **enjeux de responsabilité** dont ses membres sont conscients de longue date.
- En matière de **gestion financière**, ils ont agi pour mitiger les impacts géopolitiques sur les marchés, sans préterirer les objectifs à long terme, d'exploitation des actifs selon la revue ALM réactualisée.
- Les résultats 2018 témoignent du fait que certains produits ont **logiquement souffert lors des baisses brutales de marchés actions**, sans que les obligations ne puissent efficacement jouer le rôle de **diversification** du fait de la politique des **taux des banques centrales**.

> **Gestion financière 2018 - La Fondation garde le cap d'une gestion des risques vigilante, dans un exercice où quasiment toutes les classes d'actifs présentent des résultats négatifs :**

- Les principes appliqués ont permis une **asymétrie positive dans un environnement changeant** : rendement (-6%) conforme au modèle, après une performance 2017 supérieure à +10%.
- Pour exploiter les variations des marchés tout en appliquant une gestion compatible avec des objectifs de création de valeur sur le long terme, l'allocation d'actifs est équilibrée entre diverses composantes aux profils risque/rendement complémentaires.

> **Le portefeuille est composé de divers placements** : certains assurent liquidité (**placements cotés, classes traditionnelles**), d'autres visent à exploiter le rendement attendu des primes d'illiquidité et convexité, et de la volatilité sur la durée (**immobilier, convertibles, programmes alternatifs et placements privés**).

- Il permet d'aborder 2019 en restant concentré sur la gestion des risques d'un marché baissier, tout en s'efforçant de tirer parti des remontées conjoncturelles : outre le déploiement de programmes bénéficiant d'une capacité à **investir à long terme** (effets attendus dès 2020), le portefeuille est géré **conformément à des objectifs tactiques dédiés à l'exploitation vigilante des risques et opportunités**.
- En synthèse : actions, placements alternatifs, obligations et limites des modèles d'overlays ont pesé sur le rendement, alors que les placements immobiliers ont, comme les liquidités, réduit les baisses comptables.

> **Ces résultats témoignent aussi de la nécessité de continuer à faire évoluer la gestion pour l'adapter aux défis, contraintes et opportunités d'un contexte de cycle économique en voie de maturité :**

- Savoir **exploiter sélectivement** les opportunités des actifs risqués, dans une période où les régulateurs et les flux des investisseurs décident des conditions favorables aux marchés et **sous-jacents actions**.
- Maintenir la **vigilance sur les facteurs de volatilité** et de perte, que ce soit via une gestion prudente, en terme d'allocation et de nature des sous-jacents, des **liquidités** et des risques de contrepartie.
- Faire **évoluer le positionnement** des placements et la capacité du modèle en matière de **diversification et exploitation de gisements de rendement** : renforcement de supports permettant de sortir des propositions **obligatoires** sans potentiel, exploitation opportune de segments non traditionnels.
- Porter une **attention particulière** aux : tensions sur les risques crédit, segments d'investissements en voie de surexploitation, formats de placements trompeurs sur leur liquidité. Se doter d'outils pour gérer activement les phases de corrections des marchés.

**> Dans ce contexte économique, financier et politique exigeant, la FISP mène des actions afin de répondre aux enjeux de maîtrise des 2 domaines d'activité qui déterminent la réussite de sa mission de prévoyance et de sa stratégie de maintien d'un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité :**

- Gestion des risques : revalider ses benchmarks en fonction des potentiels des classes d'actifs (Revue Actif-Passif ALM), implémenter en conséquence des solutions d'investissement conformes à ses objectifs.
- Gouvernance et efficacité économique : répondre aux enjeux de responsabilité actionnariale aux meilleurs coûts (ORAb-Minder), défendre les intérêts des assurés en renforçant les mesures de contrôle qualité et réunir les conditions de partenariats équilibrés en faveur des assurés (efficacité des mandats).

**> Une conjoncture économique et financière, qui engendre de nouveaux défis, impose aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : travaux d'évaluation des risques et opportunités, décisions tactiques pour préserver et valoriser le capital confié.**

Dans un contexte qui rend indispensable de diversifier ses investissements, un challenge pour les caisses de pensions est de le faire en protégeant le capital : améliorer le rendement insuffisant de certains placements, en prenant un risque limité selon une approche raisonnable et en exploitant des gains d'opportunité.

La FISP, comme l'ensemble des acteurs de prévoyance, doit relever des défis à long terme, notamment le financement de prestations dans un contexte de taux d'intérêt bas et d'une espérance de vie croissante : l'héritage de la crise des subprimes et des dettes publiques, la gestion des enjeux démographiques liés au baby-boom induisent des défis majeurs et parfois inédits.

Ces défis confirment la nécessité de continuer à améliorer la capacité de résilience de la Fondation face aux changements de l'environnement économique : ils confortent la stratégie du Conseil qui met l'accent sur la bonne santé à long terme et vise les conditions permettant de limiter les effets d'une éventuelle crise majeure.

**> Travaux sur le modèle de la FISP : répondre aux meilleures pratiques en matière d'équilibres techniques, d'évaluation de risque et de potentiel de création de valeur.**

Ces revues régulières ALM « élargies », exercices et outils de gouvernance visant à disposer de résultats conçus et partagés par l'ensemble des parties prenantes (acteurs financiers, experts en charge des actifs et passifs, organes de la Fondation CF, CP et CS), permettent de s'assurer de réponses parfaitement cohérentes entre elles sur l'ensemble des enjeux identifiés. Elle permet aussi de disposer d'outils de suivi de risques et de positionnement tactique utilisables pour une veille régulière à cet égard.

**Sur chacun des champs qui en déterminent la capacité à exploiter de manière optimale les budgets à disposition de la Fondation en matière de risques, coûts et conformité, les résultats des travaux permettent de (re)valider le modèle FISP : ambition, principes de conduite, objectifs de prestations, politique de provisionnement des engagements, stratégie financière, modalités d'implémentation.**

**> Gestion des risques – Face à une crise qui alimente par à-coups un climat d'incertitude, le comité continue à tirer profit des opportunités, tout en surveillant les coûts et les facteurs de risques majeurs:**

La FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser sur le long terme.

Sa mission implique une bonne identification des provisions à constituer et une action efficace sur les placements : l'optimisation du « 3<sup>ème</sup> cotisant net » induit une gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire et atteignable selon la prise de risque acceptable.

Cette approche, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, s'impose toujours plus : aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés ajoutent d'autres gageures.

Pour continuer à créer de la valeur structurellement en gérant ces aléas conjoncturels et préserver ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a **adapté sa gestion des risques** et pris différentes mesures :

- Diversification et sélectivité dans les classes et placements traditionnels.
- Recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques.
- Travaux sur le modèle FISP et revue de l'étude Actif-Passif ALM.
- Suivi et évolution des solutions dédiées aux facteurs de volatilité spécifiques (overlays).
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif.

**> Les moyens de relever les défis de la prévoyance dans un contexte financier et législatif exigeant :**

- En matière d'allocation stratégique (revue ALM poussée), de positionnement et gestion tactique, en termes d'optimisation des conditions d'accès et de sélection des véhicules d'investissements, les pistes envisageables ont été étudiées et implémentées quand des solutions satisfaisantes ont pu être validées.
- A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking conditions et compétences de conseil, gestion et allocation), le succès de la FISP en gestion financière découle, outre l'exploitation des domaines d'investissements identifiés, de sa capacité à valider des pistes complémentaires et d'y implémenter des solutions.

> **Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs :**

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

Graph. 1	Allocation Stratégique	01.2019	01.2018
Liquidités		3,0%	3,0%
Obligations CHF		2,0%	2,0%
Obligations ME		11,0%	11,0%
Oblig. convertibles		7,0%	7,0%
Actions suisses		18,0%	18,0%
Actions étrangères		18,0%	18,0%
Immobilier Direct		8,0%	8,0%
Immobilier indirect		13,0%	13,0%
Alternatif		20,0%	20,0%

Graph. 2	Allocation Tactique	01.2019	01.2018
Liquidités		2,30%	2,30%
Obligations CHF		1,70%	1,70%
Obligations ME		11,40%	11,40%
Oblig. convertibles		6,70%	6,70%
Actions suisses		17,40%	17,40%
Actions étrangères		18,80%	18,80%
Immobilier Direct		8,00%	8,00%
Immobilier indirect		12,70%	12,70%
Alternatif		21,00%	21,00%

> **Revue « ALM » - Un cadre stratégique robuste adapté aux contraintes et objectifs (graph. 1) :**

- Tous les régimes de retraite sont confrontés à un double défi : après avoir restauré une situation mise à mal par des années de crise, il faut adapter leur gestion en prévision des évolutions démographiques et trouver de nouvelles sources de performance, dans un environnement marqué par la faiblesse des taux d'intérêt et des niveaux de volatilité surprenants.
- La FISP répond à cette donne en réévaluant régulièrement son allocation stratégique, par exemple via une revue de son analyse actif-passif (ALM) qu'elle actualise régulièrement.
- Intégrant les enjeux fondamentaux d'équilibre financier et de solvabilité de la Fondation sur le long terme, la revue ALM est réalisée selon des modalités permettant de renforcer sa capacité à créer et assurer une redistribution attractive, équitable et durable de performance (cf. rapport gestion) :
  - En particulier, les travaux sont menés de telle sorte que les conséquences en matière de gestion financière assurent la faisabilité des mesures préconisées et leur adéquation aux buts de prévoyance.
  - Ils se sont aussi attachés à valoriser les efforts développés par le comité de placements et la commission immobilière, en cohérence avec des plans d'actions dédiés à l'exploitation des meilleures opportunités des diverses classes d'actifs.

Ces travaux sont menés avec les spécialistes dans le cadre d'une revue annuelle :

- Les études ALM sont en général impactées par les positions de marchands de peurs ou d'espoir. Entre les 2, la voie d'une nécessaire **diversification**, condition d'un rendement optimisé, impose une exigence réaffirmée : « savoir s'adapter ».
- Au cœur du débat sur le projet Prévoyance Vieillesse 2020 les thèmes de « création et distribution de valeur, prestations retraite » impliquent d'exploiter au mieux les budgets risques/conformité/coûts.
- L'évaluation du **benchmark stratégique déterminant l'allocation stratégique** (rendement/risque, allocation pivot) répond donc à des règles professionnelles et prudentielles (hypothèses réalisables, évaluation de la sensibilité/robustesse des résultats).
- Ces évolutions ont été conçues pour **implémenter concrètement** des réponses aux objectifs de prévoyance (prestations de rentes, rémunération de l'épargne), en orientant les placements sans prêter le potentiel de création de valeur long terme.
- Ces travaux répondent à la volonté d'appliquer les meilleures pratiques, sur les aspects des placements (actifs réévalués) et des prestations (engagements de passifs actualisés pour tenir compte des évolutions des groupes assurés par la FISP).

> **Une veille permanente, pour continuer à s'adapter.**

- Le meilleur modèle et la science financière la plus aboutie restent dépendants de facteurs non quantifiables, déterminés en particulier par l'évolution des conditions économiques ou géopolitiques.
- Cette évidence permet de rappeler un principe de gouvernance et de conduite de toute organisation en matière de stratégie, applicable dans le cas d'espèce : **disposer de plans alternatifs** permettant de prévoir des solutions et mesures envisageables en cas d'évolution infirmant, en l'occurrence, l'évaluation du rendement/risque globalement attendu selon la modélisation.
- C'est la raison pour laquelle la FISP continue à se donner les moyens de réévaluer régulièrement l'adéquation de sa stratégie (revue ALM des aspects « actifs financiers » réalisée chaque année pour valider l'adéquation des objectifs de rendement aux potentiels actualisés des diverses classes d'actifs).
- Pour renforcer ces mesures de suivi dans un contexte toujours complexe à appréhender, la FISP mène les travaux nécessaires à l'évaluation régulière de plans alternatifs.

> **Gestion financière tactique - Assurer une traduction efficace et authentique des buts de prévoyance :**

- L'approche FISP privilégie les investissements sur lesquels elle peut disposer d'une connaissance approfondie : ses travaux s'efforcent d'identifier les compétences des véritables experts.
- Cette politique privilégie un équilibre conciliant gestion active des risques via gestion active des classes d'actifs et mandats de protection, faisant appel à des solutions de placement conçues selon une approche core-satellite dépendant du niveau d'efficacité de chaque univers d'investissement.
- Un enjeu actuel est d'acquiescer plus de maturité sur des domaines nouveaux : poursuivre la veille de marché, dans le contexte de changements réglementaires (solvabilité 2, Bale 3) et s'assurer que les projets offerts aux caisses de pensions ne sont pas des actifs à risque, que l'on cherche à recycler. Comprendre le mécanisme de création de valeur et résister aux modes fait ainsi partie des impératifs.
- Pour tirer profit des avantages du bilan actuariel FISP, il s'agit donc aussi de saisir les opportunités de solutions promues par les experts d'une *désintermédiation* exploitée authentiquement.

> **2017-19 - Le CP fait le tour des travaux engagés ou identifiés via update de l'analyse des enjeux et besoins, et définit en conséquence les actions et priorités :**

La durée d'un contexte de croissance économique relative et de taux d'intérêts bas dans un nombre important d'économies (en particulier développées) est difficilement évaluable. Les investisseurs doivent donc :

- **Travailler le portefeuille obligataire** pour accéder à des sources de rendement, et optimiser la **contribution des poches actions** soumises à des évolutions de plus en plus changeantes.
- Pour **sortir des impasses** annoncées par les « anciennes solutions », il est nécessaire de compenser les carences des obligations traditionnelles et faire le dos rond sans quitter le « train » des actions : poursuivre les efforts de diversification, renforcer les caissons étanches mais aussi préparer les revenus à venir via l'exploitation de niches et potentiels de marchés non cotés et « à taux d'intérêt flottant ».
- Une action nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie concerne donc **l'adaptation permanente de la poche alternative**, d'autant quand les revues ALM démontrent la nécessité grandissante d'y recourir.

> **Pour mener à bien la mission de prévoyance, il faut exploiter les opportunités, ie les risques qui semblent acceptables à prendre car compatibles et suffisamment rémunérés :**

Sur chaque placement, le CP souhaite réunir les conditions d'une appréhension juste des risques :

- Il distingue les risques qu'il souhaite (porteurs de primes qui rémunèrent bien l'exposition) et ceux qu'il veut éviter (mal rémunérés, incompatibles avec une caisse de pensions responsable).
- Ceci est d'autant plus légitime pour les solutions faisant appel à des techniques, sous-jacents ou univers hors des marchés traditionnels ou cotés : ces offres exposent – a priori par design – à des risques liés à des structures moins transparentes ou souffrant potentiellement de défaut de gouvernance.
- Sans allouer des ressources déraisonnables pour acquiescer un know how - parfois inaccessible, sans pour autant renoncer à évaluer une opportunité au potentiel important, le CP réunit les conditions pour agir en conscience. Cette approche implique à l'évidence de mitiger au maximum les risques non voulus : dès lors, agir « en connaissance de cause » signifie avoir apprécié avec l'aide des partenaires les fondamentaux technico-financiers et s'être assuré formellement de l'absence de risques atypiques de gouvernance, et des mesures permettant d'assurer la continuité de ces conditions de maîtrise.

> **Gestion d'actifs - Actions menées et réflexions sur les plans 2018-19.**

- Les **plans d'actions 2018 et 2019** décrivent principes et modalités de mise en œuvre d'une gestion de risques raisonnée. Ils détaillent fondements, processus et résultats de revues ALM qui permettent de renforcer les outils de diversification, par ex. via introduction d'une classe immobilier international et renforcement des investissements alternatifs et non cotés (dettes privées, thématiques d'assurances). Le Benchmark stratégique permet une ambition double : maintenir des prestations de qualité en assurant les conditions d'une solidarité acceptable pour actifs et pensionnés. Il conforte aussi la politique en immobilier direct : saisir les opportunités répondant aux buts à long terme.
- 2019 verra la poursuite des travaux d'implémentation : le plan de transition "post ALM" vise à gérer les écarts d'allocation entre portefeuille et vision tactique, via décisions d'arbitrages. A côté de l'amélioration du modèle de création de valeur via évolution des partenariats (benchmarking), le succès de la FISP en gestion financière dépend, outre l'exploitation des **domaines d'investissements identifiés**, de sa capacité à valider des **pistes complémentaires** et à y **implémenter des solutions**.
- Les travaux du CP ont permis de définir les prochaines **évolutions** en matière de **gestion d'actifs**. Quelles que soient leurs inclinations aux scénarios du pire ou à apprécier des signes d'amélioration, les analystes présagent des temps volatiles et exigeants en termes de sélection. Ce contexte conforte stratégie et orientations définies, sur les enjeux de gouvernance comme sur les capacités de gestion :
  - Pour les classes « liquides, cotées et traditionnelles » : pas de « solution toute faite », mais exploitation des points d'entrée et sélection des gisements de risques bien rémunérés.
  - Apport essentiel aux objectifs ALM : le domaine alternatif, sans céder aux stratégies d'espoir, et quand l'évolution légale (Bâle 4, Solvency 2) incite les acteurs financiers à partager les « bons gâteaux ».
- 2019 nécessitera donc de faire preuve à nouveau de sang-froid et de réactivité afin de prendre des décisions sur des thèmes et solutions produits qui rendent « les opportunités » raisonnablement exploitables : ces constats renforcent la légitimité des actions prises et mesures appliquées par la FISP dans le cadre d'une gestion des risques au service d'une stratégie raisonnable mais ambitieuse.

### 3. Rétrospective 2018

> **2018, le retour de la volatilité.**

> **L'économie a progressé de manière moins parfaite qu'en 2017.**

> **De nombreux pièges ont été tendus aux investisseurs.**

Difficile de succéder à 2017. 2018 s'est avéré plus complexe que l'exercice qui restera comme le meilleur du cycle. Pourtant, la croissance mondiale n'est pas très éloignée, soit 3,8% contre 3,9%. Des éléments ont cependant manqué à l'appel pour que la performance 2017 soit rééditée. Croissance, taux et inflation n'étaient plus aussi bien alignés. Et le rythme de progression entre les grands blocs s'est désynchronisé. L'économie américaine a accéléré, alors que le Japon, l'Europe, la Chine – et donc les pays émergents – ralentissaient.

> **Les États-Unis et les autres**

Aux États-Unis, la croissance a été dopée par la réforme fiscale et l'enthousiasme des consommateurs soutenu par un marché du travail dynamique. En Chine, le ralentissement résulte de la volonté des autorités de maîtriser la progression du crédit, les investissements peu rentables ou le marché immobilier. L'économie européenne a faibli après une année exceptionnelle. Elle a pâti de l'érosion naturelle, à ce stade du cycle, de la demande des consommateurs. À cela sont venus s'ajouter des freins plus ponctuels comme les incertitudes (Brexit, budget italien). Sans oublier les effets du ralentissement chinois. L'économie suisse a poursuivi sa croissance bénéficiant d'un environnement globalement favorable et de l'affaiblissement printanier du franc. Les tensions commerciales ont alourdi le climat, mais n'ont pas encore déployé l'essentiel de leurs effets.

> **Ralentissement tenace**

L'économie mondiale est entrée dans la phase de maturité du cycle. Après avoir atteint son pic au début 2018, la reprise a ralenti dans le courant de l'année. Attendu et modéré, ce mouvement a cependant surpris par sa ténacité. Cela dit, bien que décevante dans la seconde partie de l'année, la croissance a gardé un bon rythme. Ce qui n'a pas empêché des révisions en baisse de prévisions trop optimistes de la croissance des bénéficiers.

Dans ce contexte, les banques centrales ont poursuivi la normalisation de leur politique. Aux États-Unis, les salaires ont progressé sans flamber. La Réserve fédérale a pu continuer à relever de manière graduelle ses taux au rythme annualisé d'un quart de point par trimestre. La Banque centrale européenne a mis fin à ses rachats d'actifs, l'économie européenne étant sortie de la zone dangereuse, diminuant l'afflux de liquidités.

### 4. Performances 2018

Les bourses ont clôturé en territoire profondément négatif et la fin de l'année s'est avérée très difficile. Le S&P 500 a vécu son pire mois de décembre depuis 1931. Les actions suisses ont aussi connu un exercice délicat, en recul de près de 9%. Les performances n'ont pas été toutefois homogènes, les poids lourds (Nestlé, Novartis, Roche) ont terminé 2019 près de l'équilibre.

Après un excellent cru 2017, les marchés financiers ont accentué leurs pertes au quatrième trimestre, déçus par la morosité des indicateurs économiques, chinois et européens surtout, ainsi que par les anticipations de hausses des taux américains d'un quart de point tous les trois mois en 2019. Les estimations de bénéfices des sociétés ont aussi été révisées à la baisse en raison du ralentissement observé ces derniers mois.

La particularité de cet exercice tient également dans le fait que l'ensemble des classes d'actifs affiche une performance négative à l'exception des obligations en CHF. En effet, après avoir été une grande partie de l'année en territoire négatif, elles terminent tous justes positives. Durant les deux derniers mois de l'année, les investisseurs s'y sont réfugiés en raison des incertitudes des marchés. Les taux à long terme ont connu un repli. Le 10 ans de la Confédération finit l'année à -0.25% (niveau positif en début d'année).

> **Marchés entre records et chutes**

Sur les marchés actions, ces imperfections ont signé le retour de la volatilité. Une évolution en dents de scie, entre records et corrections, qui s'est terminée dans le rouge pour nombre de secteurs ou valeurs. Notamment ceux sensibles à l'évolution de conjoncture. 2018 a tendu de nombreux pièges aux investisseurs.

La persistance des tensions commerciales et les incertitudes entourant le Brexit ou le budget italien ont dirigé les investisseurs vers la sécurité des obligations de meilleure qualité.

La Fed a, comme prévu, relevé en décembre ses taux directeurs, de 2,25% à 2,50% portant à quatre le nombre de hausses en 2018. L'événement durant le dernier trimestre a été l'inversion de la courbe des taux américains, début décembre: le rendement du taux à 2 ans est passé au-dessus de celui à 5 ans.

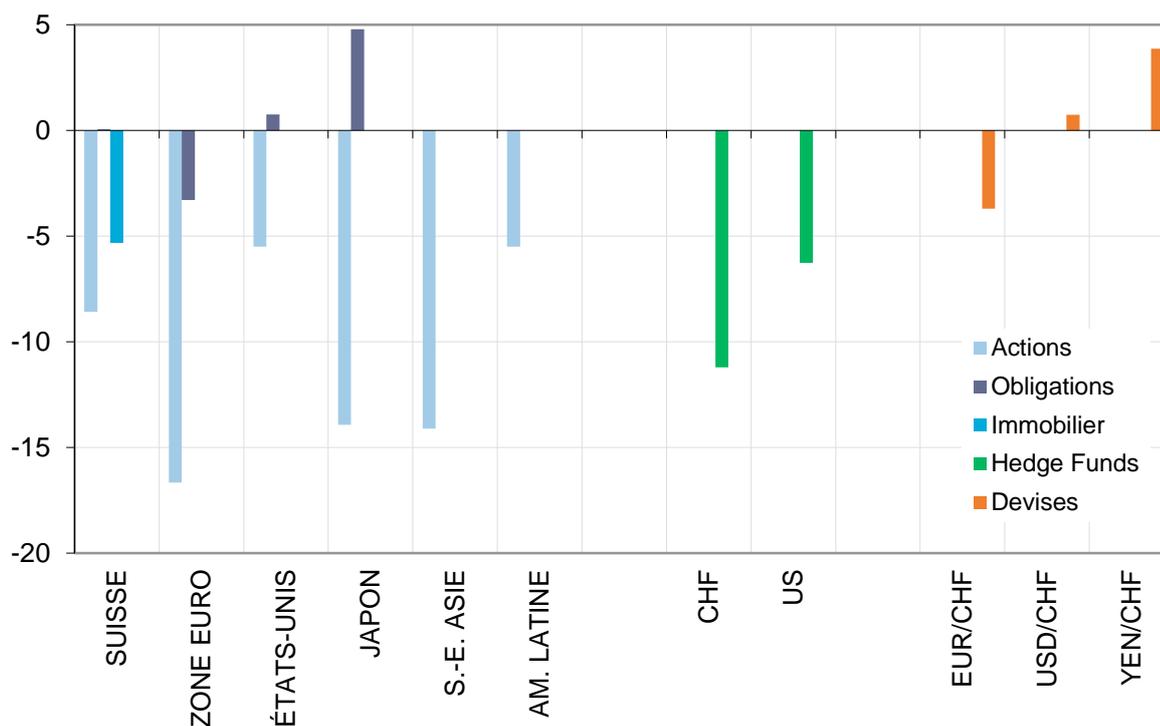
En raison du rebond de l'aversion au risque, les emprunts de sociétés ont réalisé des performances décevantes et inférieures à celles des indices de référence.

L'indice des fonds immobiliers affiche une perte de 5,3%. Tous les trimestres sont négatifs. Il faut remonter au début des années nonante pour trouver une performance aussi faible. Le marché titrisé a été malmené en raison des nombreuses augmentations de capital (record à plus de 5 milliards de francs). Ces augmentations ont duré jusqu'à mi-décembre, puis la chute des marchés boursiers a pris le relais jusqu'à la fin de l'année.

Fin décembre, les agios étaient proches de leur moyenne historique, à 16%, et 6 fonds sur 34 affichent un disagio. Le taux de la Confédération à 10 ans est à son plus bas depuis 2016 et le rendement au dividende offert par l'indice des fonds immobiliers à près de 3%, donc les valorisations sont extrêmement attractives.

## Performances 2018 des classes d'actifs par pays, en franc suisse

Graphique 4 :



## Performance du portefeuille et des indices

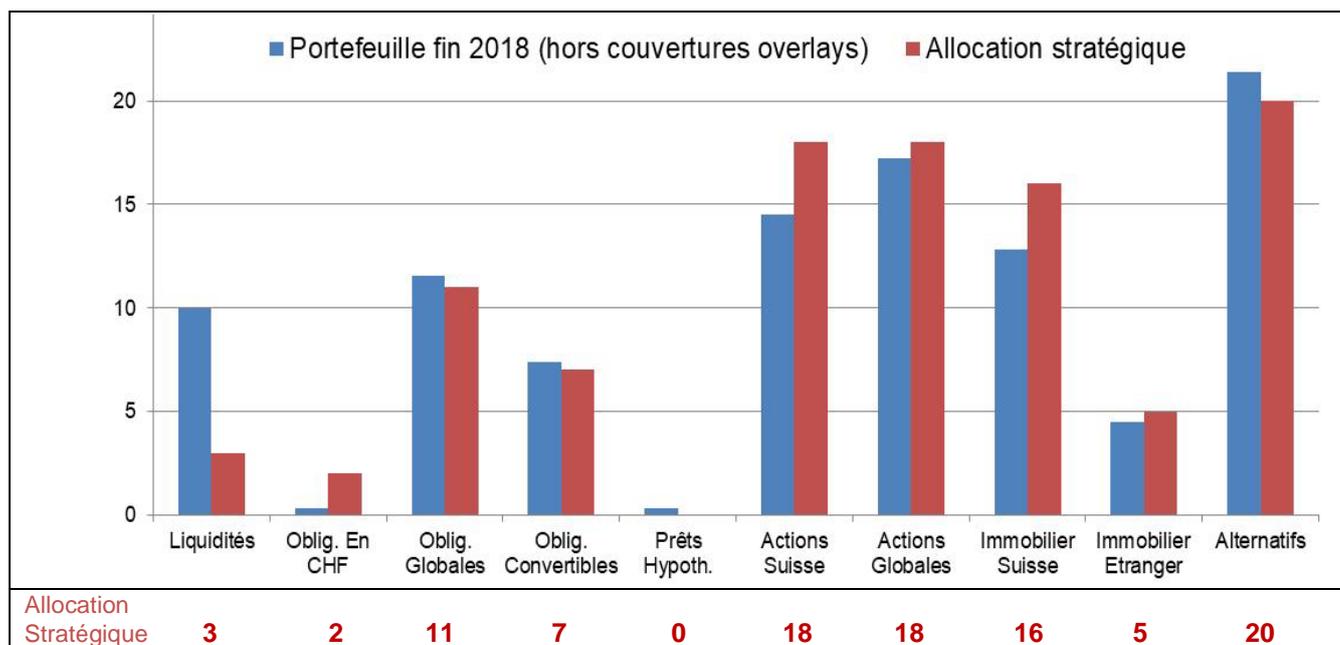
- 2017 était une année excellente pour les institutions de prévoyance, et en particulier pour la FISP. 2018 apparaît comme exceptionnellement défavorable pour le 2<sup>ème</sup> pilier dans son ensemble. Les années se suivent et ne se ressemblent donc pas et ce n'est pas une surprise : en effet, elles dépendent de facteurs exogènes, qui ne sont par nature pas totalement maîtrisables.
- En 2018, le rendement du 2<sup>ème</sup> pilier a reflété les capacités et les limites des modèles, avec des plus et des moins, dans un exercice « vent de face », après les marchés porteurs de 2017.
- Malgré ces conditions difficiles (ex : 2018 est le pire mois de décembre pour les actions aux USA depuis 1931), la période **2017-2018 présente une asymétrie positive en faveur de la FISP**.
- Pour assurer le voyage au très long cours à leurs bénéficiaires, les caisses de pensions doivent garder en tête les objectifs essentiels sans céder à l'émotion du court-terme, le plus souvent mauvaise conseillère : le fort rebond des bourses début 2019 en est une bonne démonstration.**
- Dans ce contexte, la FISP continue à agir, afin de concilier les contraintes du court terme et les impératifs du long terme : en adaptant son modèle, pour renforcer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et futurs d'une mission 2<sup>ème</sup> pilier dédiée aux intérêts de ses assurés, aujourd'hui comme demain.

Graphique 3 - Evolution des performances : portefeuille FISP, et indices des différents marchés et classes d'actifs :

	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>ème</sup> trim.	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.	2018	2017
<b>Portefeuille FISP géré</b>	-1.88	0.25	0.35	-5.11	-6.30	+10.6
<b>Indices de marchés</b>						
Liquidités	-0.23	-0.21	-0.22	-0.22	-0.87	-0,88%
Obligations CHF	-0.68	0.12	-0.77	1.42	0.07	0,13%
Oblig. mon. étrangères	-0.40	0.81	-2.54	2.13	-0.05	2,97%
Oblig. convertibles	-1.00	0.25	-1.64	-6.18	-8.40	13,00%
Actions suisses	-5.22	1.35	4.65	-9.05	-8.57	19,92%
Actions étrangères	-2.68	4.24	2.58	-11.95	-8.37	18,87%
Fonds immobiliers	-1.86	-0.76	-1.82	-0.99	-5.32	6,60%
Fonds de hedge funds	-1.96	-1.37	-1.31	-6.67	-10.94	3,07%

## Répartition par type de placement à fin 2018

Graphique 5 - L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation fixées selon l'étude ALM.



### 5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables (en cours).

L'exercice 2018 se solde par un résultat net négatif de quelque CHF -106.7 Mios.

La principale différence avec 2017 provient des résultats sur titres (notamment marché actions).

Au niveau des revenus des titres, on constate une quasi-stabilité provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, compensée par une amélioration des dividendes et revenus des fonds et produits.

L'évolution des frais (\*\*) résulte d'une double évolution, alors que des ajustements d'allocation des classes utilisées se poursuivent pour répondre aux enjeux et contraintes ALM. D'une part, l'implémentation de solutions, au rapport coût/prestations légitimes, induit des effets comptables sur les frais de gestion interne des produits qui sont donc en hausse. D'autre part, le repositionnement du portefeuille nécessaire à la stratégie induit des coûts de transactions maîtrisés, bénéficiant aussi de rabais négociés activement. Le solde témoigne d'un processus toujours vigilant sur les enjeux de maîtrise de l'efficacité économique des actions.

Le CP poursuivra son action pour optimiser ces coûts, afin de préserver ce marqueur identitaire de « bonne gouvernance » de la FISP, **mais sans préteriter l'objectif essentiel : obtenir un 3<sup>ème</sup> cotisant optimal.**

Il est en de même en matière de transparence, avec un rapport qui a pu être établi de manière « 0% opaque » (le coût de chaque produit étant évalué), sans pour autant impacter arbitrairement la sélection des produits.

Les mandats overlays (risques actions et devises) ont réduit la volatilité mais le coût des solutions de couverture pèse sur le résultat 2018. Ces produits font l'objet d'un benchmarking en 2019.

En Mios CHF	2018	2017
Bénéfices sur ventes & Plus-values	15.7	146.9
Pertes sur ventes & Moins-values (dont mandats overlay)	-131.4 -21.7	-11.4 -4.4
<b>Résultat sur titres</b>	<b>-115.7</b>	<b>135.5</b>
Intérêts s/obligations + c/c	5.3	7.2
Dividendes et revenus de fonds de placements	13.4	12.0
<b>Revenus des titres</b>	<b>18.7</b>	<b>19.2</b>
Frais sur Titres, internes aux Produits (**)	-9.5	-9.2
Frais sur Titres, directs	-0.2	-0.1
<b>Résultat net</b>	<b>-106.7</b>	<b>+145.4</b>

(\*\*) : Les normes légales explicitent depuis 2013 les frais indirects facturés au sein des produits investis.

## 6. Conclusions... et perspectives

Le monde n'a toujours pas fini de digérer le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, et la tempête économique et financière, renforcée par un contexte géopolitique complexe, a pris de nouvelles formes en 2018 : les marchés financiers ont connu de très importants épisodes baissiers.

Face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer pour les acteurs d'un 2<sup>ème</sup> pilier efficace et viable sur le long terme.

**Ce contexte ne remet pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance, et renforce sa position de partenaire en matière de solutions 2<sup>ème</sup> pilier. Valorisant son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, la Fondation a obtenu des résultats lui permettant de :**

- Rémunérer en 2018 les comptes d'épargne au-delà des obligations légales (1,00% sur la partie "minimum légal", mais aussi sur la part surobligatoire).
- Appliquer des prestations favorables en matière de retraite (taux de conversion parmi les références).
- Maintenir un degré de couverture supérieur à 101% à fin 2018, tout en ayant doté les réserves nécessaires à des prestations durablement attractives (taux technique prudentiel, réserves pour allongement de l'espérance de vie et pour taux de conversion favorable aux assurés).
- Proposer des solutions et des plans de prévoyance avec un rapport Prestations/Financement de grande qualité pour tous ses assurés (cf. règlement 2019 – Amélioration des rentes d'invalidité).

## 7. Placements immobiliers 2018

### Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26)

		2018	2017
Excédent de produit d'exploitation :	Mios Fr.	2.7	2.8
Plus-value en capital :	Mios Fr.	1.0	1.7
Performance totale :	Mios Fr.	3.7	4.5

### Activités principales

La FISP poursuit le **renforcement des placements immobiliers**, malgré un marché déjà bien valorisé, pour améliorer la contribution d'un domaine dont l'importance est rappelée par les études Actif-Passif ALM.

En terme de résultats, 2018 permet de maintenir des chiffres habituels pour cette activité, malgré des travaux impactant les comptes cette année, et après les revalorisations prudentielles opérées en 2015.

Les années 2013-14 ont vu la Fondation renforcer ses **capacités** d'actions et implémenter un modèle professionnel de gestion globale immobilière. L'année 2018, comme 2016 et 2017, est un exercice qui a permis de mener à bien 2 grands types d'actions :

- **Suivi du modèle de gestion « immobilier direct »**, s'agissant des biens existants et des projets, afin d'améliorer leur apport financier en terme de poids et rendement intrinsèque.
- **Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières**, cas échéant selon des modalités innovantes, et concrétisation à travers l'élargissement de la poche immobilière.

### Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières :

Pour concrétiser les ambitions de sa politique immobilière, la FISP s'est donné les moyens de **suivre des projets en cours** et d'étudier de **nouvelles opportunités d'investissements** compatibles avec ses objectifs. A cet effet, elle a exploré de nombreuses pistes, et en a retenu quelques-unes qui permettent de renforcer en 2018 la part de son portefeuille d'actifs immobiliers :

- **Constructions** (suite) : 2 immeubles à **Orbe** et 2 immeubles au **Bouveret**, où la FISP a débuté la phase de construction après avoir réuni les conditions d'un **partenariat public/privé avec la commune**.
- **Nouvelles acquisitions** : à Vernayaz et à Gimel.

### Conclusion et perspectives

A l'instar des autres priorités à exploiter sur les investissements financiers, les revues « ALM » confirment régulièrement la nécessité de disposer d'une poche immobilière dotée des investissements conformes au niveau de rendement souhaité. Les organes FISP en charge ont défini un plan d'actions en conséquence :

- Fruit des travaux menés, les années 2017 et 2018 auront été celles où le modèle de gestion de la poche immobilière, avec une professionnalisation du suivi de son parc, a atteint un rythme de croisière.
- Les compétences des membres et leur implication ont permis de relever ces challenges et de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.
- La FISP continuera à mener des actions en ce sens, qu'il s'agisse d'acquisitions, de constructions, ou de mesures pour améliorer les résultats des mandats et des biens en portefeuille.
- Les mesures ont été prises afin que les compétences soient maintenues à la disposition des travaux en cours, notamment en assurant la continuité du suivi des constructions après la fin du mandat de Monsieur Depraz comme membre du Conseil de Fondation.

# Rapport de gestion 2018

## Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- Assemblée des Délégués : constituée des représentants des établissements adhérents.
- Conseil de Fondation : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- Direction : organe exécutif interne de Fondation.

Les délégués ont pris connaissance des comptes 2018 lors de l'assemblée tenue le 20 juin 2019.

En 2018, le Conseil s'est composé ainsi :

### Président

M. Yves VINCKE Délégué "assurés"  
*Physiothérapeute - EHN*

### Vice-Président

M. François JACOT-DESCOMBES Délégué "employeurs"  
*Directeur général - EHC*

### Membres

M. François HAENNI Délégué "employeur"  
*Directeur Général - LBG SA*

M. Christophe VACHEY Délégué "employeur"  
*Directeur Général Adjoint - GHOL*

M. Olivier OGUEY Délégué "assurés"  
*Infirmier anesthésiste - HRC*

Mme Fabienne SAVOY Déléguée "assurés"  
*Responsable de projet - EHC*

M. Emmanuel MASSON Délégué "employeur"  
*Directeur RH - HRC*

Mme Carine COLLOMB Déléguée "assurés"  
*Assistante DRH - HIB*

## Conduite et stratégie - Une année bien remplie.

Les décisions prises, en 2018 comme en 2017, permettent d'actualiser le modèle FISP, de manière à satisfaire à l'ambition de la mission de prévoyance : « une stratégie et des moyens », réponse à la volonté de continuer à offrir un 2<sup>ème</sup> pilier de référence.

« Une stratégie et des moyens », constitue la base d'une démarche responsable, pour autant que l'on se dote des pratiques permettant d'en assurer l'adéquation avec « l'univers des possibles ». Cette démarche implique réflexion permanente et pauses dans l'action : pour évaluer les scénarios de succès, ainsi que les menaces sur l'ambition portée par cette stratégie.

Le CF s'efforce ainsi de satisfaire aux **obligations de moyens et diligence, sens du mandat des organes de conduite et gouvernance** : 2018 en a permis l'**expression claire, où le CF a mené à bien et décidé des étapes de chantiers stratégiques**, notamment via travaux d'évaluation régulière sur le modèle (enjeux ALM, finance et positionnement).

Le CF a ainsi pris des mesures permettant, dans l'optique prioritaire de préserver prestations des assurés et efforts des cotisants employés et employeurs, d'optimiser la gestion des enjeux d'un contexte économique et démographique inédit, sans préteriter l'avenir de la Fondation et sans cesser d'évaluer la pertinence de réponses appliquées ou alternativement envisageables :

- Revue ALM, Benchmark Stratégique : pour assurer une gestion des risques adaptée au contexte.

- Evolution des moyens d'exploitation d'opportunités, de suivi des risques, de formation et gestion du CF.
- Mise en place d'un modèle de rente permettant d'adapter les paramètres techniques aux évolutions des conditions démographiques et financières.
- Travaux d'évaluation sur le modèle FISP : définition de stratégies alternatives, si les conditions non maîtrisables (économiques et financières) diffèrent matériellement des scénarios envisageables.

En synthèse, ayant pu valider un positionnement et une stratégie en conscience des enjeux identifiables et en intégrant des mesures permettant à la fois de finaliser l'implémentation des projets et de planifier l'évaluation des alternatives potentiellement à pratiquer en cas d'évolution majeure desdits enjeux, le CF a démontré qu'il souhaite continuer à réunir les conditions pour :

- opérer des choix éclairés, raisonnés, non résignés,
- maîtriser un processus stratégique et décisionnel légitimé via une pesée d'enjeux systémique.

## « Prendre Soin », un engagement stratégique.

Après avoir revalidé la gouvernance d'investissement, le FISP gère en 2018-19 les enjeux inhérents à l'ambition d'une Fondation engagée pour une prévoyance durablement responsable envers ses bénéficiaires.

Afin d'exploiter ses potentiels d'amélioration, elle passe aussi en revue des enjeux stratégiques inhérents au 2<sup>ème</sup> pilier : qualité et forme des prestations, positionnement, capacité à gérer la relève et à former l'organe suprême, évaluation des partenariats.

**En continuant à évaluer, faire évoluer et renforcer son modèle, la FISP agit pour continuer à offrir aux assurés et adhérents un 2<sup>ème</sup> pilier de référence.**

L'ensemble de ces actions est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références du partenaire FISP : continuer à **assembler les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soin » des parties prenantes essentielles.**

**Le plan 2019 concrétise cette ambition de servir assurés et adhérents (cf. rapport annuel).**

## Conseil de fondation

En 2018, le CF a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers, et contribué à **améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la Fondation.**

- Il a pris des mesures **d'organisation** pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux missions de la direction.
- Il s'est donné les moyens de conduire la Fondation en **conformité** avec les exigences légales et répondre aux responsabilités inhérentes à son activité :
  - maintenir sa capacité à comprendre les enjeux, via un **programme de formation** lui permettant d'être **éclairé**, avec des focus sur les parties Finance.
  - assurer continuité et efficacité de son action via des modalités facilitant la gestion des renouvellements, afin de disposer des meilleures pratiques, dans les relations avec ses partenaires comme dans le fonctionnement de sa structure, pour adapter la Fondation aux défis de la prévoyance.
- Sa gestion a permis à la Fondation de gérer les impacts des marchés financiers, en préservant la **qualité des indicateurs techniques et budgétaires.**

Fruits concrets de ces travaux, le Conseil a pu à nouveau faire évoluer le règlement de prévoyance :

- Dédié aux actions en faveur des assurés, le plan de renforcement des prestations, possible grâce à des démarches complémentaires de création de valeur financière sur le long terme et d'amélioration de l'efficacité budgétaire, s'est concrétisé par la mise en place **d'un plan de prévoyance 2018, suivant la déjà riche version du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

### Nouvelles prestations dès 2018

Malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés et adhérents : après l'enrichissement du règlement sur 2012-2016, **ils bénéficient d'un rapport financement/prestations encore plus attractif.**

Entre 2012 et 2016, de larges possibilités ont été mises à disposition en terme de **flexibilité des plans et financements de solutions 2<sup>ème</sup> pilier attractives.**

Le renforcement des prestations s'est concrétisé à **nouveau en 2017 et 2018** par des **améliorations pour tous les assurés, dont** l'augmentation du plancher assuré pour l'invalidité, la rente minimum passant de 30% à 40% du salaire (et même 45%, dès 2019).

Ces améliorations, offertes sans augmentation des cotisations, sont les fruits de la politique de recherche permanente des meilleures pratiques et partenaires pour la FISP et ses assurés, et touchent à son ADN : attractivité, responsabilité, efficacité économique.

Ils permettent de valoriser les efforts de la Fondation en faveur d'une prévoyance responsable, dans un contexte où les messages sont globalement orientés au nivellement des prestations et réduction des ambitions pour les systèmes de prévoyance.

### Prestations 2018 et efficacité budgétaire

- Gouverner, c'est prévoir - En matière de **retraite et de taux de conversion**, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives :
  - Les baisses légales reflètent des problématiques techniques réelles (évolution rendement, longévité) et la tendance sur le marché est une diminution des garanties retraite, hors compensation par cotisations supplémentaires (cf. Prévoyance Vieillesse 2020).
  - A la FISP, une baisse du taux de conversion "minimum garanti", sans mesures assurant de distribuer les surplus, n'a pas eu lieu.
  - En alternative à une baisse sèche du taux ou à des efforts supplémentaires à demander aux cotisants (employés, employeurs), le Conseil a choisi un modèle visant à faire face aux défis techniques en fixant des priorités : viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable.
  - Un nouveau modèle est donc appliqué dès 2018 : les taux de conversion garantis sont redéfinis, et complétés par une part supplémentaire, «13<sup>ème</sup> rente» versée pour autant que les conditions le permettent.
  - Des mesures transitoires permettent que les assurés prennent leurs dispositions en toute connaissance de cause (**détails cf. FISP Info n°13 et n°14**).
- En outre, les économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation depuis 2007, ont permis de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

### Direction

En réponse à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et surveillance de la Fondation.
- Efficacité des mandats, qualité/coût des produits.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007.

Secrétaire du Conseil et des commissions, proactive dans la stratégie et l'organisation, la direction contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.

### Les fruits d'une mission permanente d'amélioration de la gouvernance et de surveillance des mandats :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés une prévoyance renforcée, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2017 sur les sujets :
  - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
  - conseil financier, gestion de risques et administrative,
  - réassurance des risques décès invalidité et renforcement des garanties proposées aux assurés,
  - modalités de gestion et consultant immobilier,a permis **d'améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais).**
- **2017 a permis d'améliorer encore** certains postes via appel d'offres sur le mandat de l'expert en prévoyance.
- 2018 a permis des économies sur les mandats de **gestion financière et la préparation de prochaines actions de benchmarking (gestion admin).**
- Les mesures ont été prises pour assurer la transparence des flux avec les partenaires financiers :
  - Le rapport « 0% opaque » sur les frais répond aux exigences de présentation comptable.
  - **Un mandat spécifique** a permis de valider l'efficacité du dispositif optimisant le coût de gestion financière.

### Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Renens, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la BCV. Le gérant assume notamment calcul et paiement des prestations.

### Information

Les assurés sont invités à consulter le site [www.fisp.ch](http://www.fisp.ch). Ils peuvent aussi s'adresser à leur responsable RH pour les questions courantes. Si nécessaire, un contact avec les spécialistes permettra d'apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

La Direction coordonne des séances d'information pour les assurés (conférences 2015 et 2017) et adhérents, sur les enjeux 2<sup>ème</sup> pilier et les solutions FISP.

**La prochaine conférence destinée aux assurés est prévue pour le 7 novembre 2019.**

## Prestations

La Fondation verse des rentes à 2'145 bénéficiaires :

	01.01.2018	01.01.2019
Retraite	23'340'056	25'819'708
Invalide	3'768'782	4'095'518
Conjoint	1'318'594	1'405'738
<b>Total</b>	<b>28'427'432</b>	<b>31'320'964</b>

## Comptes

Les cotisations versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 91.3 Mios, en augmentation par rapport à 2017.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune induit un résultat de quelque CHF -103 Mios, réparti comme suit (Mios):

- Revenus ordinaires des placements + 19.
- Résultat et Plus/moins-values sur titres - 116.
- Résultat net des immeubles + 4.
- Frais de gestion sur titres - 9.

## Bilan technique

Un bilan technique est établi au 31.12.2018/01.01.2019 : après alimentation de toutes les provisions et réserves techniques nécessaires à la garantie à moyen terme de la bonne santé financière de la Fondation, le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible, s'établit à un niveau de 101,1%, contre 108% en 2017, ce qui a permis de rémunérer les comptes épargne de 1% d'intérêts.

Depuis l'exercice 2016, la FISP alimente une provision «pour taux de conversion favorable» qui devrait permettre de préfinancer l'intégralité des coûts qui découleront de l'application de taux de conversion plus favorables que les taux actuariels, ceci pour les assurés de 58 ans et plus.

Les résultats et moyens financiers 2018 ont permis de constituer cette provision à hauteur de 3/7èmes de l'objectif à atteindre, conformément au planning prévu.

Sur la base de ses recommandations 2018, l'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa gestion pour renforcer sa capacité financière à procurer des rentes de retraite en constituant des réserves solides via utilisation d'un taux technique prudentiel de 2,25% (inchangé) compatible avec les travaux de revue ALM menés (cf. par ailleurs).

Relevant en outre la qualité des fondamentaux (cash flows positifs; marges sur frais), il estime la FISP a pris des mesures cohérentes avec les travaux sur le taux de conversion menés dans le cadre de l'évolution des prestations retraite.

Outre les mesures de provisionnement relatives au taux de conversion favorable, la définition d'un nouveau modèle de rente, cohérent avec les objectifs de rendement à long terme de la fondation, permet en effet, dès 2018, de répondre aux enjeux de longévité, en préservant les caractéristiques d'un 2<sup>ème</sup> pilier de qualité pour tous les assurés, actifs et pensionnés.

L'expert en prévoyance atteste enfin, sur la base du présent bilan technique et de l'expertise intégrant les indicateurs légaux (dont DTA5), que la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au 31.12.2018, qu'elle n'a pas de problème d'ordre structurel et que toutes les prestations qu'elle assure sont financées.

## 2017-2018 : une synthèse

2017 était une année excellente pour les institutions de prévoyance professionnelle, et en particulier pour la FISP. 2018 est un exercice exceptionnellement défavorable pour le 2<sup>ème</sup> pilier dans son ensemble.

Au global, la FISP se montre capable de répondre à des défis fluctuant au gré des conditions des marchés financiers : exploitant au mieux les conditions porteuses comme en 2017, elle sait faire le dos rond dans les années difficiles.

En 2018, les réserves constituées ont ainsi permis d'amortir les baisses des bourses et de continuer à offrir des prestations supérieures aux normes légales minimum.

La FISP continue ainsi à agir pour améliorer les prestations des assurés et préparer l'avenir.

## Conclusions

La FISP continue sa mission, dans un contexte induit par la crise historique de 2008, qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Après une année 2017 remarquable, elle fait le dos rond en 2018, grâce aux réserves constituées et au résultat d'une gestion équilibrée préservant l'avoir des assurés : la FISP assure des réserves suffisantes pour les pensionnés et rémunère l'épargne au-delà de l'inflation et des normes légales.

Ces résultats lui permettent aussi de continuer à s'adapter pour répondre raisonnablement aux défis de conditions financières toujours plus exigeantes pour le 2<sup>ème</sup> pilier (taux bas et marchés instables), et de garder le cap pour améliorer les prestations de ses assurés, tout en maintenant ses objectifs de reconstitution progressive de la réserve de fluctuation de valeurs.

## Perspectives

Les années positives, comme celles plus difficiles, justifient les travaux permanents en matière de gestion des risques et d'adaptation de la Fondation, afin d'améliorer sa mission 2<sup>ème</sup> pilier et de renforcer le modèle utilisé.

Par leur action continue, sur les enjeux de gestion financière comme de benchmarking des mandats et des partenaires, les organes de la FISP œuvrent pour améliorer l'offre de prestations et de services aux assurés et adhérents.

Cette action déterminée vise à réconcilier contraintes à court et à long terme, pour répondre à des enjeux 2<sup>ème</sup> pilier, structurés par l'évolution des défis actuels et des mégatendances.

L'ensemble de ces efforts est mis au service d'une ambition concrétisant les marqueurs identitaires et valeurs de références d'un partenaire 2<sup>ème</sup> pilier fidèle aux objectifs de ses fondateurs: **continuer à sélectionner et appliquer les meilleures pratiques, guidé par un engagement éminemment humain, « Prendre Soin ».**

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs :

- un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés ;
- une volonté de maintenir des objectifs de prévoyance de qualité, grâce à la mise en œuvre et l'exploitation de tous les moyens raisonnables nécessaires à l'optimisation du « 3<sup>ème</sup> cotisant ».